

COMPTE RENDU PRESSE
Conseil Municipal du Mardi 14 janvier 2014

Ce mardi 14 janvier 2014, le Conseil Municipal de la Commune de Gouville-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire sous la présidence de Monsieur Erick BEAUFILS, Maire.

Etaient présents: Michèle AGNES, Yves GOSSELIN, Jean-Pierre LEGOUBEY, Béatrice GOSSELIN, Françoise K'DUAL, Philippe GOSSELIN, Pascale DUBOSCQ, Valérie LAISNEY, Gérard LARSONNEUR, Gaëtan COENEN, Auguste TESSON, Pierrette FILTOPOULOS, Richard VIVIEN, Bernard MARC, François LEGRAS

Pouvoirs : Eric COLIN ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LEGOUBEY
Auguste TESSON ayant donné pouvoir à Erick BEAUFILS

I – Désignation d'un secrétaire de séance

A l'unanimité, Bernard MARC est désigné secrétaire de séance.

II – Approbation du procès verbal de la réunion du 12 décembre 2013

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès verbal de la réunion du 12 décembre 2013.

III – Approbation du plan de gestion des dunes de Gouville

Jean-Pierre LEGOUBEY présente le plan de gestion qui fait partie des 26 sites d'intervention du département de la Manche au titre de sa politique de protection des Espaces Naturels Sensibles. Les deux objectifs principaux sont de contribuer à la préservation du patrimoine paysager et écologique et ouvrir les sites au public.

Après avoir entendu le rapport de la commission, qui a étudié le projet de plan de gestion des dunes proposé par le département et près en avoir délibéré, le conseil municipal demande à l'unanimité, que l'action A20 prévoyant la suppression de la voie Nord d'accès aux campings, le Chemin du Didody, et le démontage des lampadaires ne soit pas intégrée au plan de Gestion des dunes. Cette rue est un accès utilisé et l'éclairage est nécessaire pour prévenir les éventuelles agressions au camping etc... Le conseil municipal refuse également, à la majorité (2 abstentions), l'agrandissement du périmètre de préemption sur la zone Nord dans le cadre de l'action A35.

En dehors de ces 2 remarques, il est décidé à l'unanimité d'approuver le plan de gestion des dunes.

IV – Convention relative à l'organisation des circuits de viabilité hivernale

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Yves GOSSELIN et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention proposée par le Département pour la délégation d'une partie du déneigement des routes départementales à l'intérieur du territoire

de la commune, qui sera assurée par la commune, en l'occurrence la rue de la Mer, la rue Barré, la rue du Littoral, la rue du 28 Juillet 1944, la route de Montsurvent et la rue de la Vasserie. A cette occasion, la commune a établi un plan de déneigement avec un ordre d'intervention par secteurs (7 secteurs) du territoire de la commune prévoyant des priorités d'intervention pour toutes les autres rues et tenant compte des personnes isolées s'étant déclarées en mairie.

V – Attribution de l'indemnité de conseil et de confection des documents budgétaires au Receveur Municipal

Suite au changement de comptable du trésor, le conseil municipal décide des conditions d'attribution de l'indemnité de conseil et de confection des documents budgétaires, en l'occurrence il est décidé à l'unanimité, de lui accorder 100 % du montant pour l'année 2013 au prorata de son exercice de 210 jours pour l'année 2013.

VI – Désignation d'un régisseur pour la cantine, les locations de salles, les locations de gîtes et le droit de place et régisseur suppléant du camping

Suite à la cessation d'activités de Mme Potigny et à la prise de poste de sa remplaçante, le conseil municipal décide de nommer Madame Ludivine EUDE nouveau régisseur au 1^{er} janvier 2014 pour les régies suivantes :

- Régie de la cantine
- Régie des locations de salle
- Régie des locations des gîtes de mer
- Régie des droits de place

Et Madame Nathalie JAMES, régisseur suppléant.

Madame Ludivine EUDE devient régisseur suppléant de la régie du camping, dont Madame Nathalie JAMES reste régisseur titulaire.

VII – Désignation d'un régisseur pour le stationnement des campings cars

Suite à la cessation d'activités de Monsieur Potigny, le conseil municipal décide de nommer Mr Maurice SIBIO régisseur pour le stationnement nocturne des campings cars à compter du 1^{er} février 2014 et donc de lui proposer un contrat dans les mêmes termes, soit 7 heures hebdomadaires (à raison d'une heure par jour) du 1^{er} février 2014 au 31 décembre 2014, Madame Nathalie JAMES restant régisseur suppléant.

VIII – Divers

1- Pose de chicanes passage des Fresnes

Passage piétons entre le lotissement des Fresnes et les Petites Unités de Vie : 2 courriers reçus, un de remerciements d'avoir installé ces chicanes empêchant les passages de mobylettes à vive allure notamment, et l'autre au contraire demandant de retirer ces chicanes, qui limitent les passages pour des piétons à mobilité réduite. Le conseil municipal se déplacera voir sur place avant de prendre une décision lors de la prochaine réunion.

2- Recours de la Fédération de l'Hôtellerie de Plein Air pour notre aire de stationnement nocturne des campings cars : Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la récente

décision du 30 décembre 2013 de rejet du pourvoi par le Conseil d'Etat, affaire classée et remportée par la commune.

3- Approbation du rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service d'eau potable : après avoir entendu lecture de ce rapport par Monsieur Jean-Pierre LEGOUBEY, le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport de l'année 2012.

4- Renouvellement adhésion à l'ANEL : le montant est de 0.17 € par habitant, soit la somme de 350.88 € pour l'année 2014, accord unanime du conseil municipal.

5- Infos diverses :

- Ouverture de la micro crèche lundi 6 janvier : présence moyenne de 3 enfants la première semaine et 4 enfants cette semaine.
- Petit mot anonyme qui adresse les meilleurs vœux au conseil, précise « rien à redire au niveau de la commune », mais demande que ceux qui ont des chiens respectent les utilisateurs de trottoirs...en matière d'excréments.
- Info de l'INSEE, population légale au 1^{er} janvier 2014 = 2023 + 41 (personnes comptées à part) soit la population totale de 2 064 habitants.
- Décision de réviser le tarif droit de place marionnettes et guignol, c'est-à-dire toutes petites structures pour une ou 2 représentations, souvent gratuites (juste une quête...) à 20 € / jour au lieu des 45 € du tarif forains/cirques

TOUR DE TABLE :

- Michèle AGNES annonce que la galette des rois aura lieu le 2 février et invite tous les conseillers communautaires à donner un coup de main et venir manger la galette.
- Françoise K'DUAL vient aux nouvelles de la cale. Monsieur le Maire précise que la cale, qui date de 1967, ne peut être réparée sans être régularisée au préalable, c'est à dire par une lourde démarche administrative. Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion en présence de Madame la sous préfète va se tenir prochainement sur le sujet.

